



Place de la Résistance  
01580 IZERNORE

Tél. 04 74 76 96 76  
Fax. 04 74 76 50 11

mairie.izernore@wanadoo.fr

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2009**

### **DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

- Signature du marché de travaux avec EUROVIA d'un montant de 142 942,90 € HT, soit 170 959,51 € TTC, pour aménagement du carrefour du Pelocier
- Signature du contrat de coordination SPS avec SOCOTEC, pour un montant de 780 € HT, soit 932,88 € TTC, pour l'aménagement du carrefour du Pelocier.
- Signature du marché de travaux SNTP d'un montant de 523 546,22 € HT, soit 626 161,28 € TTC pour assainissement et AEP du village nord et combe.
- Signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet PRUNIAUX, d'un montant de 29 025 € HT, soit 34 713,90 € TTC pour l'aménagement de la Zone d'Activités n° 2 Champagne Sud

### **EMPLOIS SAISONNIERS - PERIODE D'ETE 2009**

Compte tenu de la surcharge de travail en période d'été, il y a lieu d'employer des jeunes pour effectuer divers travaux d'entretien des bâtiments, s'occuper du fleurissement et des espaces verts. Onze jeunes seront embauchés entre le 8 juin 2009 et le 30 août 2009, par période de 2 semaines de travail chacun.

### **CONVENTION DE GROUPEMENT ENTRE LA COMMUNE DE MONTREAL LA CLUSE ET LA COMMUNE D'IZERNORE POUR LA RECONSTRUCTION DU CHEMIN DE BEAUREGARD.**

Suite aux violents orages du 9 juin 2008, le chemin de Beauregard qui relie IZERNORE à MONTREAL a été fortement endommagé. Le coût de la reconstruction qui s'élève à 56 489,80 € HT, soit 67 561,80 € TTC sera réglé à hauteur de 50 % par chacune des communes. La convention de groupement est approuvée.

**JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN EQUIPEMENT SCOLAIRE**

Conformément au Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal désigne le jury de concours pour choisir le maître d'œuvre et autorise le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint à lancer la procédure de mise en concurrence.

**ACQUISITION DE TERRAIN A LA STE NETSTAL FRANCE**

La Sté NETSTAL ayant définitivement abandonné son projet de construction, le Conseil Municipal décide de racheter la parcelle cadastrée section F n° 1050 située au lieudit « Sur Champagne » d'une superficie de 4963 m<sup>2</sup> représentant le lot n° 5 du lotissement d'activités «Champagne sud ».

**AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE ZONE D'ACTIVITES DENOMMEE « ZA 2 CHAMPAGNE SUD » - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE - ASSUJETISSEMENT A LA TVA -**

Le Conseil Municipal :

- constate la création au 1<sup>er</sup> janvier 2009 du budget annexe relatif à l'aménagement de la nouvelle zone d'activités dénommé BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES N° 2 CHAMPAGNE SUD »,
- décide que le budget général de la commune verse une avance de fonds de 820.000 € par débit du compte 2763 du BG au crédit du compte 16878 du BA,
- décide d'opter au régime de droit commun de la TVA (régime réel) pour l'ensemble de l'opération « ZONE D'ACTIVITES N° 2 CHAMPAGNE SUD »